

(1)

( N° 155. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 MAI 1878.

---

### Crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique (1).

---

#### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. A. NOTHOMB.

---

MESSIEURS,

Le projet de loi continue le système, rationnel et fécond, que pratiquent depuis longtemps toutes les administrations qui ont successivement géré les affaires du pays et qui consiste à le doter, chaque année, de travaux extraordinaires d'utilité générale.

C'est le signe éclatant de sa prospérité et de sa vitalité.

Aussi le projet a-t-il rencontré une unanime approbation dans les sections de la Chambre et les observations que s'y sont produites ont eu un caractère, non d'opposition, mais simplement complémentaire, à une ou deux près.

En voici l'analyse sommaire :

*1<sup>re</sup> section* : un membre demande des explications sur l'état des travaux maritimes à Anvers ; suivant lui, il en est quelques-uns qui subissent trop de retard, notamment l'établissement du pont sur l'Escaut, qui aurait dû être fait avant d'autres travaux.

Au § 14, le même membre trouve que le crédit sollicité est insuffisant, la dépense, selon lui, devant atteindre au moins 500,000 francs.

Au § 19, on fait l'observation qu'il serait bon d'indiquer à combien s'élèvera la dépense totale, y compris celle déjà faite, pour la construction et l'amélioration des casernes, dépense que d'ailleurs chacun approuve.

*2<sup>e</sup> section* : § 2. La section appelle l'attention du Gouvernement sur ce fait

---

(1) Projet de loi, n° 124.

(2) La section centrale, présidée par M. SCHOLLAERT, était composée de MM. NOTHOMB, LÉON VISART, BEECKMAN, DE LIEDEKENKE, WOESTE et BERTEN.

regrettable, qui se produit sans cesse en matière de constructions publiques, que les devis sont toujours notablement dépassés.

§ 3. Même observation.

§ 5. Quel sera le montant de la dépense totale?

§ 6. On demande s'il n'y aurait pas moyen de loger la direction du conservatoire dans les bâtiments actuellement existants.

§ 8. Un membre demande si dans l'intérêt du commerce et de la navigation, il n'y aurait pas lieu de maintenir un avant-port à Selzaete, et, en ce cas, le Gouvernement accorderait-il son intervention financière?

§ 11. Un membre regrette que le projet ne comporte pas de crédit pour la construction d'un bassin à flot à Nieuport.

§ 19. Un membre demande s'il entre bien dans l'esprit de la loi du 26 mars 1875 de construire des casernes en pleine campagne, hors des villes?

§ 20. Rejeté à parité de voix.

3<sup>e</sup> section : § 2. La section désire que le Gouvernement communique à la Chambre la convention qui règle la position du directeur de l'hôtel des monnaies. Quelle utilité le Gouvernement retire-t-il, au point de vue financier, des grands avantages qui sont faits au directeur? A-t-il la jouissance absolument gratuite de l'hôtel?

§ 13. On demande s'il n'y a pas lieu de voter de nouveaux crédits pour l'amélioration de canal de Bruges à Ostende. Les crédits alloués suffiront-ils?

4<sup>e</sup> section : à l'inverse de la 2<sup>e</sup> section, le 4<sup>e</sup> constate, à propos des §§ 2, 3 et 4, avec satisfaction que les dépenses pour les édifices indiqués ne dépassent pas sensiblement les devis primitifs.

§ 15. Un membre regrette l'omission de la station de Wetteren.

5<sup>e</sup> section : pas d'observation.

6<sup>e</sup> section : un membre demande que la construction d'un pont à Meirelbeke sur l'Escaut, devant relier plusieurs routes et stations, soit comprise au § 1<sup>er</sup>.

La section aurait voulu voir augmenter le crédit destiné au développement de la voirie vicinale.

§ 6. Rejeté.

La section centrale a donné au projet de loi son adhésion unanime.

Elle s'est bornée à charger son rapporteur de soumettre à M. le Ministre des Travaux Publics quelques observations et de lui demander des explications sur les points suivants :

1<sup>o</sup> Les travaux maritimes, en cours d'exécution à Anvers, ne comprenant pas encore la construction du pont sur l'Escaut, décrété par le loi du 24 avril 1874 ne portent sans doute aucun préjudice à l'exécution prochaine de ce travail dans les conditions voulues?

M. le Ministre a répondu qu'il en serait ainsi et que toutes les mesures sont prises en ce sens.

2<sup>o</sup> A l'occasion du crédit relatif à la construction de l'hôtel des monnaies (§ 2), la section centrale recommande au Gouvernement d'apporter une grande économie dans l'exécution des travaux de tapisserie, de peinture et d'ornementation en général.

Le Gouvernement a répondu qu'il ne compte nullement faire des dépenses de luxe pour la décoration d'un établissement qui, par sa destination, n'en comporte pas.

3° Au § 6 Crédit relatif au Conservatoire de musique, la section centrale désire savoir s'il n'y aurait pas moyen de loger convenablement la direction dans les bâtiments actuellement existants ?

M. le Ministre nous a répondu comme suit :

« Les bâtiments construits dans le cours de ces dernières années ont été » exclusivement destinés au service du Conservatoire et ils sont entièrement » occupés.

» Le directeur du Conservatoire habitait jadis l'ancien hôtel de la Tour et » Taxis et il a toujours été dans les intentions du Département d'approprier ce » qui, subsiste de ce bâtiment en vue de la même destination. »

4° Pour quelle raison n'a-t-on pas proposé de crédit pour la construction d'un bassin à flot à Nieuport ?

Il nous a été répondu qu'il « entre dans les projets du Gouvernement de pro- » poser l'établissement d'un bassin à flot à Nieuport, mais il a cru devoir en » ajourner encore le projet cette année.

» Il est de son devoir de répartir aussi équitablement que possible les travaux » publics à faire entre les diverses parties du pays, et un crédit est demandé en » vue de l'achèvement des grands travaux qui doivent améliorer les conditions » hydrauliques du bassin de l'Yser. »

La section centrale a été saisie de diverses pétitions.

L'une, datée du 6 mai courant, par laquelle l'administration communale de la ville d'Anvers demande l'élargissement du canal de Charleroi dans tout son parcours et la construction d'un canal de Mons à Charleroi passant par le bassin du Centre. Une seconde pétition, dans le même sens, datée du 14 de ce mois, a été transmise par un grand nombre d'industriels et de négociants de la même ville.

Les considérations invoquées dans ces pétitions sont dignes de la plus sérieuse attention.

Cette question est très-connue ; elle a été fréquemment l'objet des débats de la Chambre. Nous ne pourrions rien ajouter à ce qui s'est dit dans un sens ou l'autre. Nous ne pouvons que la recommander à toute la sollicitude du Gouvernement.

D'autres pétitions émanées d'un grand nombre d'habitants de Bruges et de l'arrondissement,

Des membres de l'Union syndicale,

De la section brugeoise du « Willems bond »,

Du Cercle des voyageurs, et

De la réunion des négociants de Schepdaele, demandent l'exécution du projet proposé par M. de Maere-Limnander pour mettre cette ville en communication directe avec la mer.

La Chambre connaît également cette question ; elle apprécie combien elle est

grave et compliquée. Elle l'est trop pour qu'elle puisse être traitée utilement en ce moment et incidemment.

La section centrale ne peut faire pour cet important objet que la même recommandation.

Elle décide que les pétitions seront déposées sur votre bureau pendant la discussion du projet dont, à l'unanimité, elle a l'honneur de vous proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

ALPH. NOTHOMB.

*Le Président,*

FR. SCHOLLAERT.

---